

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES**

**Du 23 MARS 2017**

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	13
- Nombre de présents :	8
- Nombre de votants :	8
- Convocation du Comité de Gestion le :	08.03.2017
- Convocation distribuée le :	03.03.2017
- Affichage du compte-rendu le :	30.03.2017

**PRESENTS :**

- M. LAURENT, MME SIMONNET, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal
- M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
- MME COMBEAU, MME RANNOU, Mme TAHAR, Représentants des parents d'élèves

Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME VOSGIEN, MME LAURENT, MME DESCHAMPT, Directeurs des écoles

**EXCUSÉS :**

- MME DOLATA, Membre du Conseil Municipal
- MME DESCHASEAUX, M. BENYAICH, Représentants des parents d'élèves

**ABSENTES :**

- MME PAGELOT, Membre du Conseil Municipal
- MME LEROY, Représentant le Préfet

&

## 1) Compte administratif et compte de gestion 2016

### EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le compte administratif est le document qui retrace les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Ce document qui présente les résultats comptables de l'exercice N-1 doit être approuvé par l'assemblée délibérante.

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, les écritures dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		3 364,64 €				3 364,64 €
Opérations de l'exercice	79 452,00 €	77 471,90 €	- €	- €	79 452,00 €	77 471,90 €
<b>Total</b>	<b>79 452,00 €</b>	<b>80 836,54 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>79 452,00 €</b>	<b>80 836,54 €</b>
Résultats de clôture		1 384,54 €				1 384,54 €

En volume, les réalisations de la Caisse des Ecoles ont reculé de près de 17 % en 2016 (- 16.128 €).

L'étude de la situation financière de l'établissement laisse apparaître un solde excédentaire de clôture de 1.384,54 €, en recul par rapport à celui de l'exercice précédent de 3.364,64 €.

Plus particulièrement, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 79.452 € en 2016 (contre 95.580,04 € en 2015), pour 77.471,90 € de recettes dans la même section (contre 95.425,28 € en 2015), hors résultats reportés de l'exercice antérieur.

Cette évolution s'explique principalement par :

- le remplacement des séjours en classes de neige par des séjours en classes de découverte, en dépit d'un nombre plus élevé de bénéficiaires (- 14.721 € avec le transport des élèves) ;
- la diminution des subventions versées aux coopératives scolaires avec notamment la diminution du nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires de la ville (- 11 élèves, soit - 963 €).

Le volume des recettes a également reculé sur l'exercice 2016 (- 19 %) avec :

- la perception d'un montant plus faible de redevances acquittées par les

usagers suite au remplacement des séjours en classes de neige par des séjours en classes de découverte (- 7.226 €) ;

- la contraction de la subvention d'équilibre versée par la ville d'Essey-lès-Nancy (- 5.440 €), dont le montant est indexé sur l'évolution des dépenses de l'établissement ;
- une moindre mobilisation du marché mutualisé de transport par les coopératives scolaires qui s'est traduite par une baisse significative de leur participation financière (- 3.146 €).

Concomitamment à l'adoption du compte administratif, il appartient à l'assemblée délibérante d'arrêter le compte de gestion 2016, communiqué par Monsieur le Trésorier Principal d'Essey-lès-Nancy, qui retrace toutes les opérations comptables passées au titre de l'exercice 2016.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le document du comptable.

### **PROPOSITION**

Il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'approuver le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2016.

Mme POYDENOT demande pourquoi le nombre d'enfants partis en classe de découverte est plus élevé qu'en 2015.

Cela s'explique par une ouverture de classe à l'École Primaire de Mouzimpré à la rentrée de l'année scolaire 2015/2016. Cette école a depuis lors 2 classes de CM2 qui participent aux classes de découverte alors qu'auparavant il y avait une classe de CM2 et une classe double CM1/CM2 et seule la classe de CM2 participait.

### **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et après que le Président se soit retiré, sous la présidence de M. LAURENT accepte à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2016.

## **2) Budget primitif 2017**

*Arrivée de Mme COMBEAU*

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2017 de la Caisse des Ecoles.

Le budget primitif 2017 s'équilibre en dépenses et recettes à 80.799,18 €, pour la seule section de fonctionnement, en recul de 1,2 % par rapport au budget primitif de l'exercice précédent. Le présent budget intègre l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, suite à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion.

Plus précisément, le budget primitif 2017 a été élaboré dans le prolongement des orientations débattues lors de la réunion du comité de gestion le 19 janvier 2017.

Les dépenses de fonctionnement, qui comprennent les dépenses liées au fonctionnement d'activités à caractère éducatif et culturel et les subventions versées par l'établissement aux coopératives scolaires, seront globalement en contraction en raison du recul du nombre d'élèves fréquentant les établissements scolaires de la ville (- 8 élèves). Une nouvelle répartition des charges de fonctionnement général des écoles a été effectuée sur les budgets 2017. Certaines dépenses telles que l'achat de registres d'appel ou le matériel d'élections (enveloppe, ...) ont été affectées sur le budget municipal.

Il est ainsi proposé de réduire les crédits dédiés aux fournitures scolaires et assimilés en prenant soin d'attribuer une enveloppe budgétaire supplémentaire (400 €) à l'école d'application du Centre qui accueille, depuis le milieu de l'exercice 2016, une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants (UPE2A).

Avec le départ de 91 élèves en séjours de classes de découverte contre 96 élèves l'exercice précédent, il est proposé, dans la même logique, de réduire de 1.250 € les crédits inscrits pour le règlement des contrats de prestations de services.

Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles sont également invités à abonder les crédits dédiés aux subventions allouées aux coopératives scolaires d'environ 1.400 € suite au report de 2016 vers 2017 du versement d'une fraction des subventions relatives aux transports.

S'agissant enfin des recettes, et considérant le recul de l'excédent reporté à la clôture de l'exercice précédent (- 1.980 €), la Caisse des Ecoles sollicitera, auprès de la ville d'Essey-lès-Nancy, le versement d'une subvention d'équilibre de 64.215 €, en progression de 4.656 € par rapport à celle versée en 2016.

## **PROPOSITION**

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le budget primitif 2017 :

- par nature pour l'ensemble des comptes du budget ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

M. MASSON souhaite un éclaircissement concernant l'enveloppe budgétaire de 400€ attribuée pour l'UPE2A. Cela concerne-t-il l'année scolaire 2016/2017 ? Cette unité pédagogique étant ouverte depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, de l'argent a déjà été dépensé.

Il lui est précisé que les budgets fonctionnent en année civile, cette enveloppe est donc reconduite pour l'année 2017.

M. MASSON souhaite également que cette enveloppe budgétaire spécifique apparaisse dans une ligne distincte sur le courrier informant les écoles des crédits alloués.

M. CARDINAL rappelle que la scolarisation des enfants non ascéens en UPE2A n'est pas automatique, en effet, il faut l'accord de la commune de résidence car une participation aux frais de scolarité peut être demandée par ESSEY-LÈS-NANCY.

### **DELIBERATION**

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

### **3) Questions et informations diverses**

- M. BREUILLE informe les directeurs des écoles de faire part de leurs besoins de matériels pour les fêtes des écoles le plus tôt possible.
- M. BREUILLE demande à M. MASSON s'il a un retour sur le déroulement de la classe de découverte. M. MASSON répond que cela se passe très bien, que les enseignants et les élèves sont satisfaits de l'équipe d'animation sur place.

M. BREUILLE propose alors de lancer le marché des classes de découverte pour 3 ans dès le retour de l'École Primaire de Mouzimpré (le 07 avril 2017).

M. MASSON explique que des mouvements au sein de l'équipe enseignante de l'École d'Application du Centre sont prévus (M. VILLEDARY fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année, Mme MELLE n'aura pas forcément une classe de CM2). Il lui est donc difficile de répondre, si l'enseignant prochainement nommé ne souhaite pas partir, que faire ?

M. CARDINAL confirme le risque important de s'engager sur 3 ans.

Il est donc acté de lancer le marché des classes de découverte pour un an seulement.

- M. BREUILLE donne la parole à Mme RANNOU qui a organisé avec les parents élus du conseil d'école de l'école maternelle Jacques Prévert la « semaine de la courtoisie » au volant.  
Mme RANNOU explique que cette année cela a duré 3 jours, du lundi 20 mars 2017 au mercredi 22 mars 2017. Cette année une opération originale de positionnement de poussettes, rollers, béquilles et autres jouets d'enfant sur les trottoirs avait pour objectif de rappeler que ces accotements sont exclusivement réservés aux piétons.  
Pour remédier aux problèmes de stationnement aux abords de l'école, elle soumet l'idée d'ouvrir les portes de l'école 5 minutes avant, la circulation étant bloquée entre 8h20 et 8h30 et entre 13h20 et 13h30.
- Mme RANNOU ajoute que les parents de l'école maternelle Jacques Prévert remercient la municipalité pour l'achat d'un fauteuil roulant adapté.

- Mme LAURENT demande s'il est possible que les directrices des écoles maternelles soient consultées en vue de la rotation des ATSEM.

Mme SIMONNET explique que ce point sera tout d'abord étudié en interne par les services de la mairie et qu'une réunion avec les directrices des écoles maternelles pourra être organisée par la suite.

M. BREUILLE indique qu'une ATSEM supplémentaire sera recrutée pour la rentrée de septembre 2017 sur Delaunay. Mme LANZONI précise que suite à ses entretiens avec les ATSEM, il ressort une volonté d'équité : auparavant les ATSEM avaient la possibilité de choisir si elles souhaitaient changer d'école ou non ; elles souhaitent désormais que la rotation ait lieu pour toutes les ATSEM ou pour aucune.

- Mme PICARD-MORLOT remarque que dans le budget primitif 2017, il n'y a pas d'investissement prévu.

M. LAURENT explique que l'investissement est pris en charge par le budget de la commune, il cite à titre d'exemple le plan pluriannuel d'investissement pour les nouvelles technologies.

M. CARDINAL ajoute que la municipalité d'Essey-lès-Nancy déploie les nouvelles technologies sur l'ensemble des écoles par le biais d'un plan pluriannuel d'investissement, cela permet une harmonisation dans la commune et une gestion plus cohérente, plus globale.

M. MASSON fait remarquer que l'an dernier le budget d'investissement attribué à son école est passé de 1 500€ en 2015 à 1 425 € en 2016, sans explication. De même pour les écoles maternelles, il est passé de 1 000€ en 2015 à 950€ en 2016.

Mme LAURENT souligne le déséquilibre de ces attributions, en effet son école qui comporte 5 classes a la même dotation que les autres écoles maternelles qui n'ont que 3 classes.

M. MASSON rapporte que lors d'une formation, il a entendu parler d'une enveloppe budgétaire de 500 € pour l'achat d'applications, il souhaiterait avoir des précisions.

M. LAURENT explique que cette enveloppe est gérée par le collège Émile Gallé. M. CARDINAL ajoute que le collège est la seule instance juridique avec un intendant donc pouvant gérer cette enveloppe de 500€ du plan numérique national. Il ajoute également que des applications gratuites fonctionnent très bien aussi.

Mme VOSGIEN demande si les 10 dernières tablettes numériques vont arriver prochainement dans les écoles. M. LAURENT explique que le budget de la commune vient d'être voté et que ces tablettes seront commandées courant 2017.

Mme DESCHAMPT souligne qu'à l'école Galilée, il y a des soucis de connexion en wifi avec les tablettes, il lui est répondu de prendre contact avec la DSIT pour tout problème informatique.

Mme LAURENT indique que suite aux travaux dans l'école, une nouvelle bibliothèque sera créée, elle souhaite donc acheter du nouveau mobilier et pour cela utiliser les 950€ attribués dans la section d'investissement. Elle souhaite savoir si la collectivité pourrait prendre en charge un éventuel dépassement de la ligne budgétaire et si oui à quelle hauteur. Une réponse lui sera apportée par courrier.

La séance est levée à 18h35.

**Pour Extrait,**

**Le Président,**



**Michel BREUILLE**



